

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Etaient présents : IRIART Jean Pierre, CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, ELISSONDO Annie, UTHURRY Jean, DUBOIS Beatrix, ELICABE Nicolas

Absents excusés : IRIART Hélène, PARADIS Sébastien, SALLABERRY Alexis,

Secrétaire de séance : UTHURRY Jean

❖ Accès Basterretxeko eihera

Le maire informe le conseil municipal, que Mr et Mme Etrivert, nouveaux propriétaires du moulin dit Basterretxeko eihera, souhaitent développer une activité de gîte touristique. Ceci induit de recalibrer le chemin d'accès afin d'une part, de sécuriser le parcours (mur de soutènement fragilisé) et, d'autre part, de garantir un accès des secours (pompiers notamment) dans les conditions prévues par la réglementation. Avec, notamment, une aire de retournement à prévoir.

Cela nécessite d'acheter une partie de la parcelle A0364 appartenant à Mr Jean Jacques Carriquiriborde (qui a donné son accord), sur une longueur d'environ 75m et une largeur à estimer selon que l'on opte pour un talutage ou un enrochement.

Pour une raison évidente de cohérence, le maire propose que la commune prenne à sa charge l'acquisition du terrain nécessaire au projet. Par contre, concernant le coût des travaux, il a demandé aux pétitionnaires de participer à hauteur de 50% des dépenses. Ceux-ci ont donné leur accord.

Sur cette base, le maire demande donc de voter un accord de principe. Sachant qu'une évaluation complète - technique et financière - sera soumise au conseil municipal après réception des devis.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

❖ Habitat

➤ Jagüberberria (maison Uthurriscq) :

Le maire rappelle que cette maison, achetée par l'EPFL pour le compte de la commune, a fait l'objet d'une étude du bailleur social HSA (Habitat Sud Atlantique) pour la création de trois logements. Le projet bénéficie d'un financement de l'Etat dans le cadre du dispositif France Relance sur les friches (ici logement vacant). Cela permet au bailleur de nous proposer de racheter le bien à l'EPFL, soulageant ainsi la commune des 2 500€ à verser chaque année pour remboursement du portage sur 20 ans.

Il est nécessaire que le conseil donne son accord sur cette vente par délibération.

Le maire propose donc d'accepter la revente de cette maison à HSA.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Maison Etxebestea :

La maison Etxebestea a été mise en vente par son propriétaire, Mr Clément IRATCABAL. Par ailleurs, le maire a été sollicité par une candidate à l'achat. Il s'avère que celle-ci est intéressée par le dispositif BRS (Bail Réel Solidaire) afin de bénéficier d'un prix d'achat attractif.

Le maire rappelle que cet outil, proposé par l'EPFL, permet de dissocier le coût du foncier et celui du bâti. Ce qui revient à diminuer le coût d'achat de 30% pour les pétitionnaires. En contrepartie, l'acheteur :

- ne doit pas dépasser un plafond de revenus au moment de l'acquisition,
- s'engage à habiter la maison en tant que résidence principale,
- doit verser une redevance mensuelle (maximum 1€ par m2 utile),
- doit demander l'accord de l'EPFL en cas de revente.

Ces mesures visent, notamment, à empêcher la spéculation et permettent de s'assurer que la maison restera une résidence principale et sous maîtrise publique.

Dans le cadre de la politique volontariste menée par la commune en matière d'habitat, le maire propose donc au conseil de solliciter l'EPFL afin d'entrer en négociations avec le propriétaire. La première étape consistera à une visite de la maison par un technicien afin de faire une estimation de sa valeur. Celle-ci servira de base à une proposition de l'EPFL.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

❖ Réseau électrique

➤ Programme d'électrification bourg de Sibas

Dans le cadre d'un programme de sécurisation obligatoire du réseau électrique, le syndicat Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques (ex Syndicat des Energies des Pyrénées Atlantiques - SDEPA) propose d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité basse tension, éclairage public et téléphone) au niveau du bourg de Sibas.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Nature travaux	Montant TTC	Part communale
Sécurisation réseau	118 382.54€	4 307.94€
Eclairage Public	28 208.89€	12 354.26€
Téléphone	<u>22 060.89€</u>	<u>22 060.89€</u>
TOTAUX	168 652.32€	38 723.09€

Sur les 38 723.09€ de participation communale, 6 142.60€ concernent des frais de gestion à régler sur les fonds libres de la commune. Le maire propose que le solde - 32 580.49€ - soit financé par emprunt via le syndicat.

Le maire propose donc d'accepter ce programme et son plan de financement. Par ailleurs, il s'agira de consulter la Direction Eau et Assainissement de la CAPB, afin de profiter de ces travaux pour une éventuelle réfection des réseaux concernés dans le secteur.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Mise à disposition installations Eclairage Publics

Pour faciliter la gestion comptable du FCTVA sur les équipements Eclairage Public financés par le TE64 (Territoire d'Energie) il convient de prendre une délibération de mise à

disposition des installations concernant les travaux d'éclairage public. (Travaux neufs, rénovation, améliorations).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Servitude gratuite secteur Artzamendi

TEPA demande à la commune de signer une servitude de passage du réseau basse tension qui alimente, via la voirie communale, les nouvelles constructions (Oxibar, Borthelle) du secteur Artzamendi.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Facture TEPA sur travaux 2021

Dans le cadre de travaux de sécurisation effectués en 2021 sur les secteurs Ohitx et Etxeber, la part communale du financement s'élevait à 2 990.67€. Ce montant n'a pas été appelé par le syndicat en 2021. Il vient de nous le facturer, sachant que ce n'était pas prévu au budget, il convient de piocher dans un programme non réalisé cette année (maison Uthurriscq) et sur le compte de charge 615-Travaux, pour le régler.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour décision modificative.

➤ Programme de renouvellement des ampoules d'éclairage public

Le maire propose de consulter les services du syndicat TEPA, afin d'établir un programme pluriannuel de remplacement des ampoules d'éclairage public par des ampoules LED. En effet, celles-ci, plus économes et plus résistantes, permettront de réaliser des économies substantielles sur les factures d'éclairage public. Elles sont plus chères à l'achat, mais subventionnées par le syndicat, le retour sur investissement se fera très rapidement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

❖ Divers

➤ Prix acquisition chemins privés :

Suite à l'enquête publique sur l'acquisition et la régularisation cadastrale de chemins privés, il convient de délibérer sur le prix d'achat.

Comme convenu avec les vendeurs, le maire propose d'acheter les surfaces nécessaires à l'euro symbolique.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Communauté d'agglomération Pays Basque

- CLECT
 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 11 octobre 2022
- Taxe d'aménagement
 - Approbation pour la mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la part communale de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur les constructions à venir des nouvelles zones d'activités économiques (compétence de la CAPB).

Accord du Conseil Municipal

➤ Remboursement Maitena :

La secrétaire, pour des raisons de faciliter de gestion comptable (achat par internet), a avancé la somme de 123.42€ correspondant au règlement d'une facture d'achat de petits matériels destinés à la salle communale.

Il convient donc de la rembourser.

Accord du Conseil Municipal

➤ Mur de soutènement parking ancien fronton d'Abense :

Ce mur de soutènement du parking et de la départementale semble donner quelques signes de détériorations. Il convient donc de faire réaliser une étude permettant une analyse précise de la situation de cet ouvrage d'art.

Auparavant il faut procéder au nettoyage du mur (côté jardins) en le débarrassant de toute végétation.

Le maire propose de confier cette tâche à l'entreprise Borthelle.

Accord du Conseil Municipal

➤ Prix concessions cimetières

Les prix des concessions dans les cimetières n'ont pas été revus depuis très longtemps. Par ailleurs le prix des concessions du colombarium d'Abense n'a pas été fixé formellement.

Le Maire propose donc de délibérer sur les prix à appliquer sur les nouvelles demandes et sur la durée des concessions.

- Concession simple : 50€/m² (pour une durée de 30 ans)
- Colombarium : 200€ (pour une durée de 30 ans)

➤ Chantier pont sur l'Aphura :

Le chantier avance normalement. Les bases des piliers ont été bétonnées, le re-jointement du soubassement est en cours. Les travaux de voirie (décroustage, recalibrage, étanchéité, trottoirs, revêtement, installation des garde-corps) commenceront le 21 novembre et devraient durer une quinzaine de jours. Si la météo le permet, les travaux seront terminés pour mi-décembre maximum.

➤ Remboursement trop versé EDF

Le conseil municipal accepte un remboursement de EDF pour la somme de 2083,96€ (1107,18€+976,78€). Remboursement faisant suite à des régularisations de facturation.

➤ Charges intercommunales écoles publiques.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de régler des charges de fonctionnement à des écoles publiques fréquentées par des enfants de la commune (460€ + 333.32€) .

La somme de 793.32 € fera l'objet d'une Décision modificative.